

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS 4118, route 112 Sacré-Cœur-de-Jésus (Québec) GON 1GO (418) 427-3447

Le 20 mai 2020

Objet : Recensement des chiens

Madame, Monsieur,

À la suite de l'adoption par le gouvernement provincial de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, le propriétaire ou le gardien d'un chien est maintenant dans l'obligation d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité et de payer les frais reliés à cet enregistrement. Cette loi prévoit également des amendes variant de 250 \$ à 1 500 \$ à toute personne qui omet d'enregistrer son animal.

Le Conseil municipal a conclu une entente avec la SPA de Thetford Mines. Par cette entente la SPA de Thetford Mines est autorisée à faire un recensement des chiens de la Municipalité afin de tenir un registre, à vendre annuellement, au coût de 25 \$, des médailles numérotées et à procéder à leur renouvellement. Cette médaille doit être portée en tout temps par tous les chiens de plus de trois (3) mois.

Les sommes recueillies sont conservées par la SPA de Thetford Mines, organisme à but non lucratif, qui a pour mission de prévenir la cruauté envers les animaux et de responsabiliser les gens par rapport à leur animaux domestiques.

À cause de la Covid-19, il est impossible pour la SPA de procéder au recensement municipal de porte-à-porte avec des recenseurs. Un tel recensement aura lieu dès que la situation le permettra.

En attendant, la Municipalité vous invite donc à contacter le plus rapidement possible la SPA de Thetford Mines, afin de procéder à l'enregistrement de votre ou vos chiens. Les coordonnées de la SPA de Thetford Mines sont les suivantes : Case postale 941, 768 rue Caouette Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 7N1. Pour toute information vous pouvez contacter la SPA au 418-332-2772 ou à l'adresse courriel spa-tm@hotmail.com.

Merci de votre entière collaboration.

Marie-France Létourneau Directrice générale/secrétaire trésorière